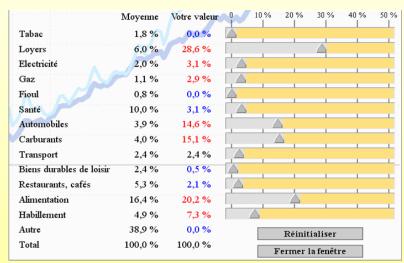
## NOUS VOUIONS... Cf. Colland C

## 1er flash info, avril 2011



Pourquoi la
CFDT ne signe
pas l'accord salaires 2011 dans les plus
grandes sociétés du groupe ?

participes

horticinons

Un dessin vaut mieux qu'un long discours...

Sur le site INSEE : http://www.insee.fr/fr/

indicateurs/indic\_cons/sip/sip.htm, on peut calculer l'inflation qui correspond à nos propres moyens de consommation (ci-dessus les curseurs utilisés, ci-dessous le résultat obtenu)

Avec un salaire de 1000 €, le loyer représente environ 40 % des charges et non 6 % pour le

"panier" moyen !!!

CFDT !!!

L'inflation n'est pas la même pour tous !!!

Avec une progression des charges à 4,3 % pour les petits salaires (tous les employés Casino),

Il n'est pas décent de cautionner une augmentation n'allant pas au-delà de 2,50% (moyenne annuelle 1,75%) ...en tout cas pas pour la

